

**Avis d'ouverture d'enquête
Réserve foncière - Commune de Ramatuelle**

Par arrêté préfectoral du 29 janvier 2024 et sur demande de la commune de Ramatuelle, sise Hôtel de Ville, 60, boulevard du 8 Mai 1945, 83350 Ramatuelle, le préfet du Var a prescrit l'ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à :

- la déclaration d'utilité publique de constitution d'une réserve foncière (parcelles AR184, AR186, AR188, AR381, anciens terrains du comité d'entreprise DELLE) en vue de la création de logements pour travailleurs saisonniers ;
- la cessibilité de tout ou partie d'immeubles et de droits réels immobiliers nécessaires à la réalisation de l'opération, sur le territoire de la commune de Ramatuelle.

Le préfet du Var est l'autorité compétente pour prendre les décisions au terme de l'enquête.

L'enquête se déroulera du 22 février 9h00 au 8 mars 2024 17h00, soit pendant 16 jours consécutifs. Le maître d'ouvrage est la commune de Ramatuelle.

M.André VANTALON est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-hors-ICPE> , sur support papier, en mairie de Ramatuelle. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur. Ces consultations et consignations du public se feront en mairie.

Lieu d'enquête : Mairie de Ramatuelle Hôtel de Ville, 60, boulevard du 8 Mai 1945, 83350 Ramatuelle.

Jours : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Le public pourra également adresser, à l'attention du commissaire enquêteur, ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : reserve-fonciere-ramatuelle-epvar@administrations83.net

Ces courriels seront consultables par le public, dans les meilleurs délais, sur le site Internet :

<https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-hors-ICPE>

Tout courriel reçu en dehors de la période d'enquête ne sera pas pris en considération.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être envoyées par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, en mairie de Ramatuelle. Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au lieu d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-après :

Permanences du commissaire enquêteur

Le 22 février 2024 : 9h00 – 12h00

Le 28 février 2024 : 9h00 – 12h00

Le 8 mars 2024 : 14h - 17h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Ramatuelle, au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var et sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-cloturees> , à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.